

09 B 2563

17837

UNIVERS WELLNESS

14 DEC. 2010

Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 500 euros
Siège Social . ZAC de l'Ancre Marine - Chemin du Puits de Brunet
13600 LA CIOTAT
RCS MARSEILLE 514 016 849

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2010

L'an deux mille dix, et le 30 septembre, à 17 heure, les associés de la société à Responsabilité Limitée UNIVERS WELLNESS au capital de 7 500 € divisé en 750 parts sociales, se sont réunis à LA CIOTAT en assemblée générale ordinaire, sur convocation régulièrement faite par la gérance.

Sont présents

Monsieur Paul ZININI, propriétaire de 375 parts sociales **375 parts**

Monsieur David CALLERI propriétaire de 375 parts sociales **375 parts**

L'assemblée est présidée par Madame Sandra ZININI, gérant.

Le président constate que tous les associés sont présents; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer. Est également présent Monsieur Fabien ESCALLE.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée

- les copies des lettres de convocation ,
- le rapport de gestion de la gérance sur l'opportunité de nommer un co-gérant.
- le texte des projets de résolutions.

Le Président rappelle que tous les documents devant, selon la législation en vigueur, être adressés aux associés ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation et que la société a satisfait, dans les conditions légales, aux demandes de documents dont elle a été saisie. L'assemblée lui en donne acte.

Puis, le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant

- Rapport de gestion de la gérance
- Nomination d'un co-gérant
- Rémunération du co-gérant
- Pouvoirs pour les formalités à accomplir

Puis, le Président donne lecture du rapport de la gérance, et ouvre les discussions.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, décide de nommer en qualité de co-gérant Monsieur Fabien ESCALLE, né le 9 août 1984 à Gap et demeurant 17 rue Diffonty 13600 la Ciotat, pour une durée illimitée à compter du premier octobre 2010.

Monsieur Fabien ESCALLE exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.
Monsieur Fabien ESCALLE déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

**Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.
La résolution est adoptée.**

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, décide qu'indépendamment du remboursement sur justifications de ses frais de représentation et de déplacement, Monsieur Fabien ESCALLE aura droit en rémunération de ses fonctions

- à une somme fixe brute mensuelle de 2 508 euros
- et à une participation de 5% sur le bénéfice de l'exercice écoulé tel qu'il résultera des comptes annuels approuvés par les associés, cette participation étant payable annuellement après approbation des comptes et pour la première fois sur l'exercice clos au 30 septembre 2011. Le taux de cette participation étant révisable annuellement par les associés.

Au cas où M. Fabien ESCALLE cesserait ses fonctions au cours d'un exercice, sa rémunération proportionnelle sera calculée au prorata de temps écoulé entre la date d'ouverture de l'exercice et celle de l'expiration desdites fonctions.

**Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.
La résolution est adoptée.**

TROISIEME RESOLUTION

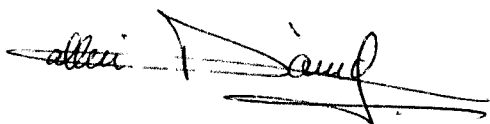
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

**Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.
La résolution est adoptée.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le président, le secrétaire de séance et les membres présentes, et sera retranscrit sans délai sur le registre des délibérations.

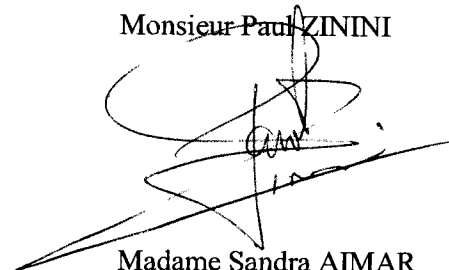
Monsieur David CALLERI



Monsieur Fabien ESCALLE

Bon pour acceptation des
fonctions de co gérant. 

Monsieur Paul ZININI


Madame Sandra AIMAR